

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUIN 2016

COMPTE RENDU

01-Réactualisation des diverses locations et tarifications (loyers/salles des fêtes/Cantine/garderie/pêche et Chasse/centre aéré)

☛ LOYERS :

Le Maire présente au conseil le tableau d'actualisation des loyers au 1^{er} juillet 2016, suivant l'indice INSEE de référence des loyers du 4^{ème} trimestre 2015 (indice de la consommation) soit - **0.01%**, ancien indice : 125.29 - **nouvel indice : 125.28**

NOM	LOYER	CHARGES 4%	TOTAL	Pour mémoire Loyer précédent
LOGEMENTS RUE DE L'EGLISE				
LGT 1- LAPERT Rose	458.10	18.32	476.42	476.47
LGT 2- DESCHAMPS/BEURION	595.26	23.81	619.07	619.12
LGT -3 HEBERT Pascal	591.78	23.67	615.45	615.50
LGT -4 LEPREVOTS/DELORME	591.78	23.67	615.45	615.50
LGT 5- FIQUET /THIERRY	461.50	18.46	479.96	480.00
LGT 6 –CLERET /BLANQUET	458.10	18.33	476.43	476.47
LGT 7 –LEPILLER Virginie (Résidence les pommiers)	483.27	19.33	502.60	502.64
LOGEMENTS « LA PANETIERE » (Budget annexe-Lgt sociaux)				
RANNOU Delphine	468.36	18.73	487.09	487.14
COLLé Flora	463.45	18.54	481.99	482.03
GUERARD/PANCHOU	586.70	23.47	610.17	610.22
LOGEMENT ECOLE				
DANIEL DIT ANDRIEU /HAMELIN	566..49	22.66	589.15	589.20
LOGEMENT PARC BOISE				
RENAULT/GIQUELAIS	526.58	21.06	547.64	547.68
LOGEMENTS- 266 RUE CAUCHOISE				
LGT 1 – FOURE / SILINE	434.60	17.39	451.99	452.02
LGT 2- BUREAU Laurent	296.27	11.85	308.12	308.16
STUDIO-TREMAUVILLE	149.86	5.99	155.85	155.86
LGT 3-CHRETIEN Florence	315.42	12.62	328.04	328.07
LOGEMENTS -286 RUE CAUCHOISE				
LGT 1 – Vide	262.08	10.48	272.56	272.59
Annexe-Vide	49.46	1.98	51.44	51.44
STUDIO- SILINE Tony	181.26	7.25	188.51	188.52
LGT 2 – FONTAINE Jean-Yves	346.06	13.84	359.90	359.93
LOGEMENTS Cts PALFRAY (Budget annexe-Lgt sociaux)				

BURTON	497.33	19.85	517.18	517.26
GARAGES- rue Cauchoise- Montant annuel				
JOUEN Pierre (2 garages)	119.99 x 2	Pas de charges		120.00 x 2
FONTAINE Jean-Yves	119.99	Pas de charges		120.00
ARTISAN ZONE ARTISANALE/CCCV		TVA 20%		
JOIGNANT-TMC	328.81	65.76	394.61	393.16
CCCV (applicable au 01/02/2017)	862.61	172.52	1035.16	1035.22

☛ **SALLES DES FETES (tarifs actuels)**

	Salle de la gare (100 pers.Maxi)	Salle polyvalente (160 pers.Maxi)	Foyer Kohli (40 pers.Maxi)
1 repas (déjeuner, dîner, vin d'honneur)	316 €	367 €	160€ (uniquement le midi)
2 repas le même jour	367 €	418 €	200 €
2 jours de suite (week-end ou en semaine)	459 €	520 €	
Mise à disposition la veille du repas	51 €	51 €	
Couvert	1 €	1 €	
Arrhes (régler le jour de la réservation)	1/3 de la location totale Arrondi à l'euro supérieur	1/3 de la location totale Arrondi à l'euro supérieur	
Caution de la salle (restitution si pas de dégradation)	459 €	520 €	
Caution nettoyage de la salle (sera restituée si la salle rendue propre)	82 €	102 €	Restitution des clés à 19 h au plus tard
Mise à disposition d'une journée (sauf samedi, dimanche, et jour férié)	122 €	153 €	55 €

Le conseil après en avoir délibéré décide de ne pas modifier les tarifs des logements locatifs ainsi que ceux des salles des fêtes

☛ **CANTINE : applicable au 1^{er} septembre 2016**

- Tarif actuel de la cantine enfant 3.10 € **Proposition : 3.15 €**
- Tarif actuel de la cantine adulte 4.00 € **Proposition : 4.10 €**

Le Maire propose une hausse de cinq centimes pour les enfants et dix centimes pour les adultes. Il rappelle également que pour être en conformité avec l'urssaf, le montant des repas pris par les employés à la cantine, doit être déclaré en avantage en nature.

Le Conseil valide l'augmentation et confirme ce rappel.

☞ GARDERIE : applicable au 1^{er} septembre 2016

- Tarif actuel à la journée :

1 demi-journée	1.70 €	Proposition : 1.70 €
1 journée	2.65 €	Proposition : 2.65 €

Nota : application du forfait mensuel si dépassement

- Tarif actuel mensuel :

½ journée (un enfant)	24.00€	Proposition : 24.00 €
A partir du 2 ^{ème} enfant	21.50€	Proposition : 21.50 €
1 journée (un enfant)	36.50€	Proposition : 36.50 €
A partir du 2 ^{ème} enfant	32.30€	Proposition : 32.30 €

☞ PECHE : applicable au 1^{er} janvier 2017

-Tarif actuel :

Habitants de Colleville	54€	Proposition	54:€
Habitants hors Colleville	124€	Proposition :	124 €
Moins de 18 ans Colleville/Hors Colleville	39€	Proposition :	39 €
Membre actif des associations	40€	Proposition :	40€
A la journée	10€	Proposition :	10€
A la semaine	32€	Proposition :	32€

☞ CHASSE :

<u>Tarif actuel :</u>	50 €	Proposition : 50 €
-----------------------	------	---------------------------

Le conseil décide de ne pas modifier les tarifs de la garderie de la pêche et de la chasse

☞ CENTRE AERE applicable au 1^{er} juin 2016

Le Maire demande au Conseil de décider des nouveaux tarifs

	Inscription à la semaine					
	Tarifs en fonction du quotient familial					
Quotient familial	< 350		351<650		651<et +	
	jour	soit	jour	soit	Jour	soit
4 jours	10.50	42.00	11.50	46.00	12.00	48.00
5 jours	10.00	50.00	11.00	55.00	11.60	58.00

Le conseil valide les tarifs du centre aéré pour l'année 2016

02-PERSONNEL

☞ Nouveau contrat, CUI, en remplacement de Marion

Le contrat de Marion Le Goaziou arrivant à son terme, le Maire propose au Conseil de solliciter un nouveau contrat auprès de Pôle emploi et de la PAIO.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

DECIDE de solliciter auprès de la PAIO et Pôle emploi un contrat d'avenir de 24 H/S pour une année renouvelable.

VALIDE la demande de Me Delphine Angot, si le contrat est accepté,

AUTORISE le Maire à signer toutes pièces concernant ce contrat.

☞ -Nouveau contrat en remplacement de Simon Christopher

Le Contrat de Christopher Simon n'ayant pas été renouvelé, Le Maire demande l'autorisation de solliciter un nouveau contrat auprès de pôle emploi et propose d'embaucher Monsieur Malet ayant donné satisfaction lors d'un stage en alternance à la Commune.

Le Conseil donne son accord.

☞ Renouvellement de contrat William Langlois pour une année

Le Conseil, après en avoir délibéré,

DECIDE de solliciter auprès de Pôle Emploi, le renouvellement de son contrat pour une année.

☞ Embauche de 4 animateurs pour CLSH

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

Décide,

- *la création de trois emplois saisonniers d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à compter du 8 juillet jusqu'au 5 août 2016 inclus, d'une durée hebdomadaire de 35 heures*
- *la création d'un emploi saisonnier d'adjoint technique de 2^{ème} classe d'une durée hebdomadaire de 35 H, à compter du 13 juin 2016 jusqu'au 5 août 2016 inclus, pour l'animation du centre aéré et auparavant le remplacement d'un agent titulaire en arrêt maladie.*

- la rémunération des quatre emplois saisonniers sera basée sur l'indice brut 340 indice majoré 321

-Autorise le Maire à recruter 4 agents contractuels pour combler ces emplois et signer toutes pièces concernant ces contrats

☞ Attribution des primes

Le Maire demande au conseil d'en décider

Le Conseil donne son accord.

03-lotissement « l'orée du bois »

Les études préalables aux travaux de VRD sont en cours. Le Maire présente plusieurs esquisses du parcellaire et demande au Conseil de choisir le plan définitif afin d'avancer sur le dossier « loi sur l'eau ».

Le Maire présente au Conseil plusieurs plans parcellaires élaborés par le bureau d'études « Sodéref » et lui demande de choisir .

Le Conseil après en avoir délibéré retient dans l'immédiat deux propositions et demande au Maire de les transmettre au bureau d'études chargé du dossier loi sur l'eau.

04-Construction de la cantine

Le permis de construire vient d'être accordé. Le Maire propose au conseil de prendre des entreprises pour réaliser les travaux suivants : maçonnerie/charpente/toiture/électricité/chauffage.

Le Conseil donne son accord. Un appel d'offres sera lancé pour ces travaux.

05-Réalisation du multisports

Les travaux de terrassement sont programmés et vont commencer le lundi 6 juin si la météo le permet. Quatre entreprises ont été sollicitées pour la fourniture et la pose du multisports. Le Maire présente au Conseil les devis et lui demande d'en décider.

-CASAL SPORT	36.370.00	HT	43.644 .00	TTC
-HUSSON	38.214.75	HT	45.857.70	TTC
-Agroport	42.22.00	HT	50.426.40	TTC
-Méfran	36.000.00	HT	43.200.00	TTC

Après analyse des propositions, le Conseil décide de valider la proposition de Casalsport ci-jointe pour un montant de 36.370.00 € ht, soit 43.644.00 € ttc et en raison de la proximité de la route départementale et de la rue de l'église la fourniture et pose de 8 panneaux supplémentaires composite biseautés aux extrémités des frontons pour un montant 2000.00 € HT soit 2.400.00 € TTC.

Donne tous pouvoirs au Maire pour signer toutes pièces concernant cette acquisition.

06-Groupement d'achat SDE76

Le Syndicat SDE 76 propose un groupement d'achat pour la fourniture de gaz qui semble intéressant, mais nous venons de signer un contrat pour 3 ans.

Le Conseil entendu ne donne pas suite à cette proposition du fait d'un contrat signé pour 3 ans en début d'année.

07- Décisions modificatives :

• Budget principal

N° 1

Chapitre 042-compte recettes 722 :	- 1 000 €
Chapitre 011-compte dépenses 60628 :	- 1000 €

N°2

Chapitre 011-compte dépenses 6067 :	+ 5 600 €
Chapitre 75-compte recettes 758 :	+ 5 600 €

• Zone artisanale

N°1

Chapitre 21-compte 21538-100	+ 10 000 €
Chapitre 021	+ 10 000 €
Chapitre 74748	+ 10 000 €
Chapitre 023	+ 10 000 €

•Création du budget annexe du lotissement « L'Orée du Bois »

Fonctionnement :

Dépenses :

Compte 6015-acquisition de terrain	29.997 €
Compte 6045-frais d'étude	30 000 €
Compte 605-travaux	100 000 €
Compte 658	3€

Recettes :

Compte 1687	160 000 €
-------------	-----------

08-Logements sociaux (Départ de M. Doutreleau)

Le locataire disposait au rez-de chaussée d'un local pour stockage de légumes, le Maire propose de transférer le séjour dans celui-ci, ce qui aurait pour avantage de faire 2 chambres à l'étage et ainsi de transformer l'appartement en F4, pour un couple avec 2 enfants, intéressant pour l'effectif de l'école, et demande au conseil d'en décider.

Le Conseil après en avoir délibéré donne son accord.

09-Achat épareuse

Le Maire présente 3 propositions d'achat et demande au conseil d'en décider

-Norémat	16800 € HT
-Auber	16150 € HT
-Neufville	16900 € HT

Vu, les services voirie du département équipés d'épareuses Norémat, ce qui plaide pour leur sérieux

Le Conseil après en avoir délibéré

donne son accord pour l'acquisition de l'épareuse au prix de 16.900 € HT soit 20280 € TTC,

Autorise le Maire à signer toutes pièces concernant cet achat .

11- Utilisation produits phytosanitaire (SIAEPA)

Le syndicat d'eau et d'assainissement pour obtenir les subventions de l'agence de l'eau, demande aux communes de s'engager à ne plus utiliser les produits phytosanitaires, le Maire demande au conseil d'en délibérer.

L'objectif du dispositif « zéro phyto » étant de valoriser les services techniques et les municipalités qui n'utilisent plus de produits phytosanitaires, de sensibiliser l'ensemble des acheteurs publics aux objectifs de la Loi « Labbé » et de promouvoir le jardinage sans recours aux produits chimiques mais également de protéger les agents d'entretien confrontés aux risques sanitaires liés aux produits chimiques.

LE CONSEIL MUNICIPAL, conscient des enjeux en termes de santé publique et de développement durable et après en avoir délibéré, décide d'opter pour un objectif « Zéro Phyto ».

12- Redevance SCR (33 375 €) et mise à disposition du bassin B

Le conseil après en avoir délibéré,

DONNE son accord pour recouvrer cette somme auprès de la SCR, sise route de Contremoulins 76400 Colleville comme suit :

- 10 000 € au 01/07/2016
- 10 000 € au 01/09/2016
- 13 375 € au 01/12/2016

13- Vélo route

Avis sur l'avant-projet départemental concernant l'aménagement du vélo route du lin sur la commune
Vu l'avant-projet présenté par le Département de la Seine Maritime concernant l'aménagement de la Véloroute du Lin sur notre Commune,

Le conseil après en avoir délibéré, est favorable à l'avant-projet présenté lors de la réunion du 15 janvier 2016 concernant la transformation en Voie Verte de l'ancienne voie ferrée entre Saint-Vaast-Dieppedalle et Fécamp.

14-Divers

-Fonds d'aide aux jeunes, demande de renouvellement pour 1 année (0.23 € par habitant)

Vu la sollicitation du Département de Seine Maritime pour le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) en terme de soutien à leur projet d'insertion ou d'aide de 1^{ère} nécessité,

Le conseil après en avoir délibéré, décide de verser la somme de 178,71 € se décomposant comme suit : nombre d'habitants x 0,23 €, soit 777 x 0,23 €

-Devenir « vierge d'ivoire » dans la perspective de créer une commune nouvelle, il faut savoir que le patrimoine de la commune sera transféré à la commune nouvelle ; que deviendra la vierge d'ivoire ?

Le Conseil entendu décide d'adresser un courrier au musée de Rouen afin d'obtenir plus d'information

sur les droits dévolus au propriétaire (la commune).

-Eclairage Mairie- SDE76 a programmé la réalisation et notre participation sera de 10 161 € TTC

Le Conseil confirme sa décision et sa participation.

-Panneaux directionnels (Big promo) : le directeur sollicite la pose de panneaux directionnels indispensables pour la clientèle. Il s'engage à prendre en charge la fourniture des panneaux.

Le Conseil donne son accord.

L'ordre du jour étant épuisé, séance est levée à 23 H 00.

Le Maire.